

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mercredi 29 Juillet 2009 à Lugny à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Lugny sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Etaients présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, BUE, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER, et Mrs PENOT, GOYARD, GUILLET, CHERVIER, GAUDILLERE, DEDIENNE, PRUDENT, CHEVALIER, CONRY, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, SURGAND, PEULET, DESROCHES, MORNAND, DESROCHES, ROUGEOT, LAFARGE, CHARPY PUGET et DAILLY.

Lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 23 Juin 2009 :
Madame DREVET souhaiterait apporter la modification suivante au paragraphe 7 (Plan d'eau de Fleurville). Le titre de ce paragraphe devrait être « Plans d'eau Fleurville – Montbellet ». Elle rappelle l'historique du site « Plans d'eau de Saint Oyen » (Parcelles cadastrées LA GRAVIERE) qui représente une superficie de 42 hectares environ dont presque 24 hectares sont propriété de la Commune. Ce site est composé de deux lacs, dont l'un de 5 ha 36 est entièrement propriété de la Commune avec 1 ha 70 de berges, pour le second, la Commune est propriétaire de presque 6 ha d'eau. Un peu plus de 18 ha appartiennent à 36 propriétaires dont une parcelle est en Bien non délimité (la Commune en possède cependant une partie).

Compte tenu du fait que la Commune est également propriétaire de 17 ha en Terre de Saône (entre plans d'eau et Saône) pour rejoindre éventuellement la voie bleue, Madame DREVET adhère complètement à une étude d'aménagement des deux sites de Fleurville et Montbellet. Compte tenu de la configuration des lieux et malgré cet état de lieux particulier, rien ne s'oppose à d'éventuels aménagements touristiques si l'étude le démontrait.

Monsieur PEULET rappelle que l'aménagement du plan d'eau est lié à l'accord du projet « Maison de tourisme ».

1 – Projet aménagement « Maison Berry »

Madame CLEMENT rend compte de la présentation du projet de Madame GOUIN (Atelier du Triangle) et transmet le document aux élus absents lors de la réunion du 28/07/09.

Approche des coûts :

Une simulation des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement a été réalisée.

Aménagement du bâtiment : 514 527,30 € HT

Espaces extérieurs : 443 734,20 € HT

soit un total de 958 261,50 € HT (cette estimation ne comprend pas le mobilier et les surcoûts de fondations spécifiques).

Les recettes d'investissement ont été estimées à 450 000 € maximum. En fonctionnement, les dépenses devront être majorées.

Si le projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale, il y aurait lieu de prévoir un surcoût d'environ 30 %.

Des précisions à propos de la taxe de séjour devront être apportées, il reste à déterminer notamment si la taxe sera applicable sur une période de 7 mois ou sur une année complète.

Les élus souhaitent qu'une réflexion soit engagée sur les possibilités de moduler la salle de réunion.

La Présidente demande aux Conseillers de se positionner sur la concrétisation du projet. Les élus votent à bulletin secret : 27 votants

23 pour 3 non 1 abstention

Madame GOUIN sera informée rapidement de la décision du conseil .

Un rendez vous avec le préfet sera rapidement demandé, dès le retour du certificat d'urbanisme, pour solliciter une dérogation permettant de mettre en œuvre le projet.

2 – Emploi de Mathilde NIEUL

A compter du 1^{er} Octobre 2009, Mademoiselle Mathilde NIEUL sera embauchée en Contrat à Durée Déterminée par la Communauté de Communes (sous réserve de l'accord du Préfet pour la réalisation du projet) pour le temps de la mise en place de l'Office de tourisme.

Ensuite, elle pourra être embauchée par la structure chargée de cet office.

Il est procédé à un vote à main levée : les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

3 – Délibérations modificatives « Régularisation des comptes de provisions pour risques et charges »

Décision modificative n°3 : le conseil accepte de diminuer en fonctionnement les crédits au compte 042 pour un montant de 810 € et de les augmenter au compte 68.

Décision modificative n°4 : le conseil accepte de diminuer les crédits en investissement au compte 040 pour un montant de 810 € et de les augmenter au compte 15.

4 – Questions diverses

Déchetterie de Péronne :

- le problème de la commune de Clessé sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil,
- le problème des professionnels qui ne paient pas l'accès au site est abordé : la question sera également évoquée

Patricia CLEMENT
Présidente